

PAYS : LAOS	Ville: Vientiane
Nom de l'établissement: lycée français international de Vientiane	
Secteur géographique: Asie-Pacifique	

ACTE N° 18 - 2016/2017 portant sur l'approbation du règlement intérieur du conseil d'établissement.

Modification article 1 : 2h30 de réunion au maximum

Modification article 2 : suppression « tant qu'ils ne sont pas validés » et ajout de « Certains peuvent néanmoins être diffusés avec l'accord du Chef d'Établissement »

Modification article 5 : ajout de « et diffusé sur l'espace sécurisé »

Création article 7 : La CHS est convoquée dans les 15 jours suivant une demande en CE

L'article 7 devient l'article 8

Le Conseil d'établissement dans la séance du 9 mars 2017

- Vu (D.2002-22 du 4/01/2002; C 1946 du 30/06/2008; etc....),
- Vu les conclusions du Conseil d'école et/ou du Conseil du second degré,
- Vu la convocation qui lui a été adressée 10 jours avant,
- Considérant que 10 membres étaient présents sur les 14 composant le conseil : le quorum est atteint,
- Après avoir débattu s'est prononcé par vote,
- Le résultat du vote est le suivant :**

Nombre de membres : 10 présents	10 votants
Suffrages exprimés : 10 pour	0 contre
Suffrages non exprimés: 0	
Abstention : 0	

Avis favorable

~~Avis défavorable~~

~~Partage des voix~~

Date: 14 juin 2017

Le président du conseil d'établissement,

Signature : le proviseur

